



Devenez **INCOLLABLE** sur la *nouvelle* appli mobile

présenté par



Claire Schmitt



Amandine Rogala

09.11.23

Un concept simple
d'**adressage** de
pro à pros

QUALIFIÉ

Une **sécurisation**
des flux de
coordination

TRACÉS



Accessibilité
pluriprofessionnelle
de façon

ASYNCHRONE

LIBERTÉ
d'acceptation et
de positionnement
d'agenda



&

Inscription connexion



Rappel pour l'inscription



**Votre
numéro RPPS
se trouve ici
(démarre par un 8)**



Nouveautés



Connexion **face ID** ou
empreinte digitale
= rapidité et sécurisation ++



Tableau de bord

Nouveautés



Mise en avant des sollicitations comme professionnel habituel



Visibilité distincte patients démarrés et non démarrés



Filtrer ses fiches déclenchées grâce à l'entonnoir



Accès aux fiches archivées sur un temps illimité



Fiche patient

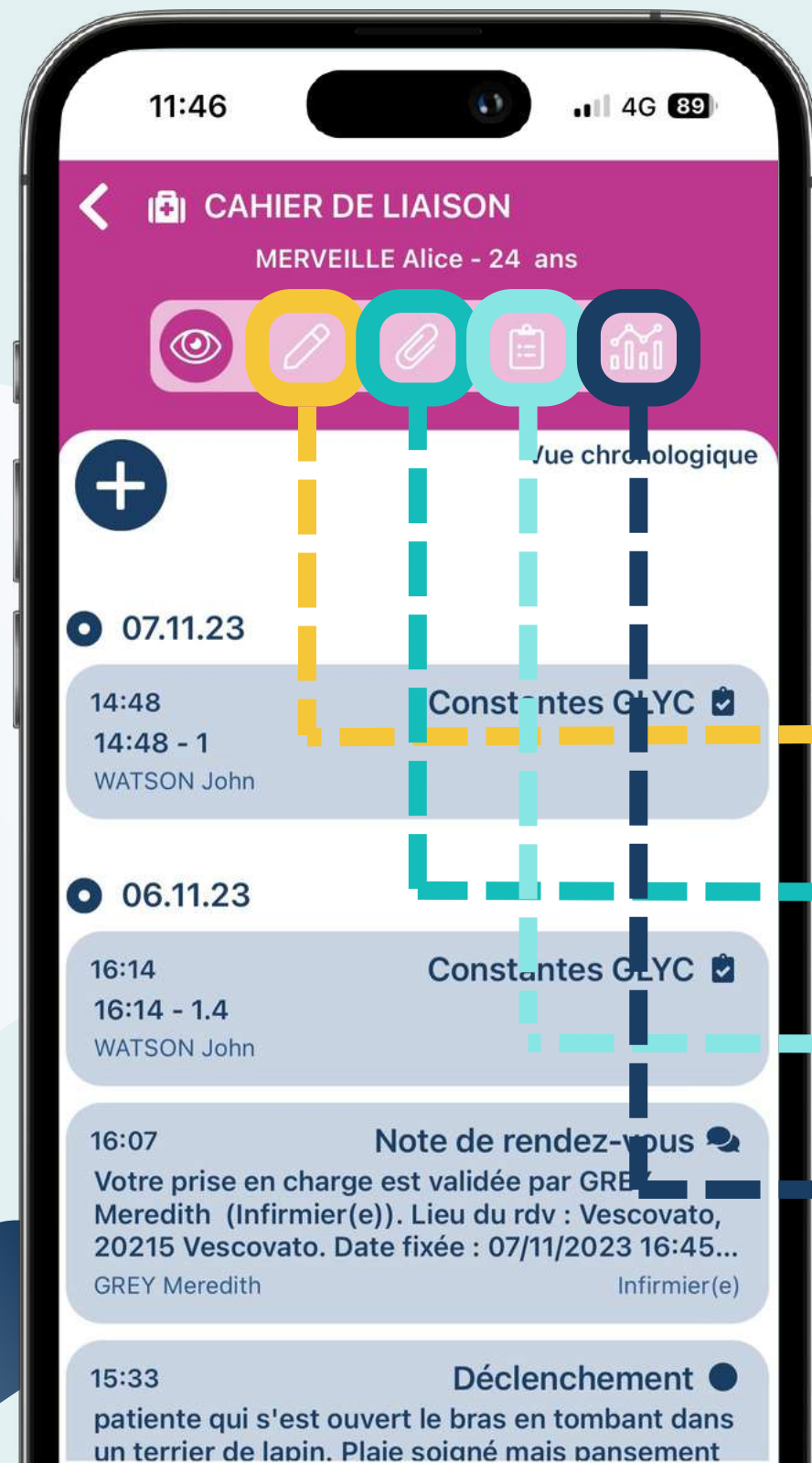
Nouveautés



Archiver ses fiches
(= terminer la fiche)

Questionnaires
valorisés

Nouveautés



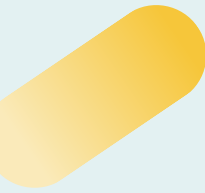
Cahier de liaison filtrable :

- Notes
- Pièces jointes
- Questionnaires
- Formulaires (constantes, signes et gestes)



Menu

Zoom



- **modèle de déclenchement** = gagner du temps sur des demandes récurrentes (type parcours)
- **alertes territoriales** = Vecteur de communication simple ou gestion de crise
- **invitations** = Envoyer un mail automatique de proposition d'inscription à Entr'Actes





Les questions posées

lors du webinaire

Vos questions lors du webinar



1

Le rayon d'intervention pour les consultations ne peut pas dépasser 10 km ?

Si bien sûr. Dans ce cas, deux possibilités :

- soit vous **sollicitez le coordinateur de votre CPTS** afin qu'il le réalise,
- soit vous pouvez **nous contacter** à contact@entractes.fr en nous précisant votre demande.

Pour rappel, vous pouvez paramétrer votre zone d'intervention géographique **par rayon, mais également par communes**, le cas échéant.

L'activité de la CPTS sur Entr'Actes est lisible et transparente pour les administrateurs de la CPTS, limitant les **dérives éventuelles de captation de patientèle**, par exemple. Aussi, si vous êtes professionnel habituel d'un patient mais que vous ne pouvez pas le prendre en charge, vous pouvez être mis en **coordination de la fiche et avoir un regard sur la prise en charge de votre patient** (avec possibilité d'implémentation du dossier).

Vos questions lors du webinar



2 Si l'**appli n'est pas ouverte**, on a quelque chose qui nous indique qu'on a un **message** ou un **déclenchement** ?

Pour recevoir les sollicitations, il faut s'**être connecté(e) au moins une fois à l'application**. Dès lors, même si l'application est fermée, nous pourrons vous solliciter sous forme de notifications (messages push, comme des SMS). De même, les messages sont signalés par des notifications.

Vos questions lors du webinar



3

Peut-on **effacer un dossier** par exemple si on se rend compte d'une **erreur** dans le nom ?

Vous pouvez en effet **archiver** un déclenchement s'il y avait une erreur. Aussi, vous pouvez archiver toute fiche acceptée, à tout moment.

4

Bonsoir, le PS doit-il être **inscrit** sur Entr'Actes pour **recevoir la notification** ?

Pour recevoir les notifications, les professionnels **doivent en effet être inscrits sur Entr'Actes**. Seuls les **médecins traitants**, s'ils sont mentionnés au moment du déclenchement et s'ils ne sont pas inscrits sur Entr'Actes, reçoivent une information systématique de la prise en charge de leur patient, **par messagerie sécurisée**.

Vos questions lors du webinar



5

Est-ce que l'on peut juste envoyer une information à un médecin sur un patient, en particulier pour le programme icope où l'on doit informer le médecin que nous avons fait un dépistage de fragilités sur demande du patient ?

En effet, les déclenchements concernent tant les adressages pour des **prises en charge sur des soins précis**, que des **informations éventuelles** telle que celle que vous évoquez pour les **parcours de soins**.

Vos questions lors du webinar



6

Quand on envoie un SMS, notre **numéro** est-il **caché** ?

Quand vous envoyez un SMS pour déterminer les modalités du RDV, **vous avez le choix d'envoyer ou pas votre numéro de téléphone**. Celui-ci peut bien sûr être le numéro de téléphone de votre cabinet (donc fixe), et non nécessairement votre numéro de téléphone portable

7

Le **patient voit quoi, du coup, comme expéditeur** ?

Lorsque vous acceptez une demande de prise en charge, vous cliquez sur le bouton "valider". Puis, s'il s'agit d'une consultation, vous aurez un écran intermédiaire qui va s'afficher, avec les modalités du RDV à compléter. Dès validation de votre part, nous **envoyons un SMS automatiquement au patient** avec les modalités que vous aurez remplies (le patient recevra un SMS de la part d'Entr'Actes, ce n'est pas à vous d'envoyer un SMS avec votre smartphone).

Vos questions lors du webinar



8

Peut-on nous même nous adresser des rdv de soins en consultations ou en visites ou visio?

Oui en effet vous pouvez réaliser des auto déclenchements si vous le souhaitez.

9

Il y-aura t-il un replay ?

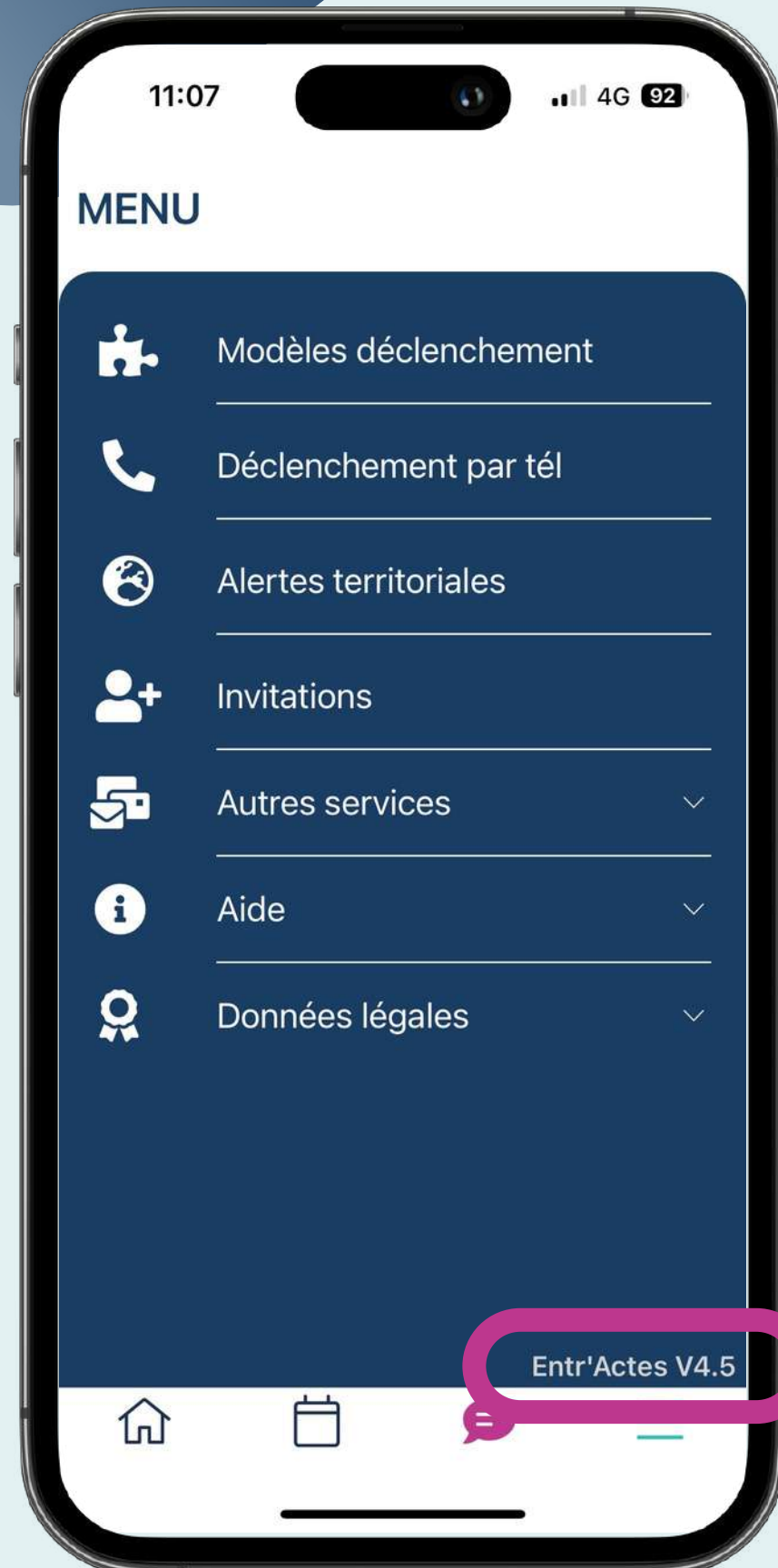
Vous pouvez retrouver dès maintenant le replay sur notre [chaîne YouTube](#) avec les tutoriels



RAPPEL: TUTORIELS* à visionner



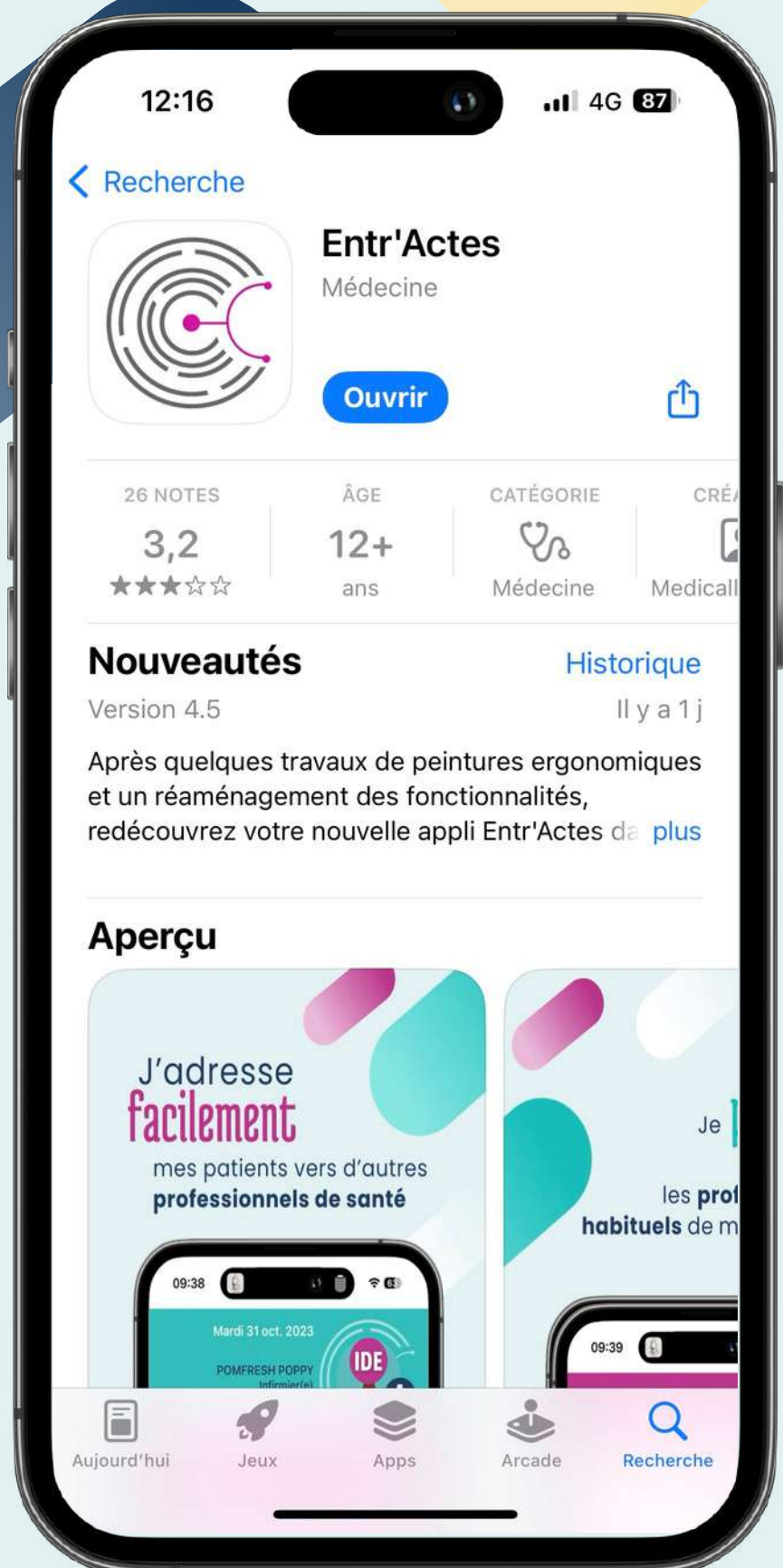
**A retrouver dans la rubrique "Aide" du Menu*



Conseil :
METTRE À JOUR
son appli **une fois**
par semaine
(au minimum une fois par mois)

Entr'Actes V4.5

ma version d'Entr'Actes



ÉTOILEZ-NOUS !



Et n'hésitez pas à mettre un commentaire pour donner un avis récent aux nouveaux utilisateurs



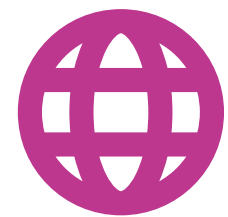
REPLAY À (RE)VISIONNER



DES QUESTIONS ?
BESOIN D'AIDE ?



contact@entractes.fr



www.entractes.fr



[entractes](https://www.linkedin.com/company/entractes)

